



**AVENANT AU CCCT
APPROUVE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE
D'ONDRES LE 27/11/2017
CONCERNANT LA ZAC DES TROIS FONTAINES**

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du code de l'urbanisme et du CCCT concernant la ZAC des trois Fontaines approuvé le 24/11/2017, il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Nom de l'acquéreur	Comité Ouvrier du Logement (COL) agréé en tant qu'organisme foncier solidaire (OFS)
Adresse du terrain cédé	Ilot S9 ZAC des 3 Fontaines, Ondres
Secteur au PLU	Uhc 2
Référence cadastrale	AO 173 AO 172 AO 174 AO 177
Superficie de la parcelle	6 600 m ²
Surface de plancher autorisée	2 980 m ²
Nature du programme	41 logements collectifs à usage d'habitation en BRS

Article 2: Les autres clauses du CCCT de la ZAC des trois Fontaines approuvé le 24/11/2017 demeurent inchangées.

Lu et approuvé

A Ondres, le

Le Maire 21